



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

COMMUNE de CONDOM

**EXPLOITATION d'une INSTALLATION CLASSEE
pour la PROTECTION de l'ENVIRONNEMENT**

L'arrêté préfectoral complémentaire, en date du 20 décembre 2017, concerne la nécessité de mettre à jour la situation administrative des activités exploitées par la société JANNEAU, Zone Industrielle, sur le territoire de la commune de Condom au regard des considérations suivantes.

Considérant que l'exploitant s'est positionné vis-à-vis des rubriques 4000 ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour la situation administrative de l'installation de distillation et de stockage d'alcool, située en zone industrielle à Condom ;

Considérant que les prescriptions annexées à l'arrêté préfectoral du 4 septembre 1975 autorisant la société JANNEAU et Fils, pour l'exploitation d'une activité de distillation, et de chai de vieillissement d'eau de vie, doivent être revues ;

Le texte complet de l'arrêté peut être consulté soit dans la mairie de Condom soit sur le site de la Préfecture du Gers (<http://www.gers.gouv.fr>), ou au bureau du droit de l'environnement.

AUCH, le **20 DEC. 2017**

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de bureau du droit de l'environnement



Frédéric GUERTENER